



Délibération N°2026-11 :
Installation du Comité de Direction

OFFICE DE TOURISME DU SOISSONNAIS VALOIS
COMITE DE DIRECTION DU 11 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin, les membres du Comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme du Soissonnais Valois légalement convoqués se sont réunis, sous la Présidence symbolique de Monsieur Alain Crémont, Président du PETR du Soissonnais et du Valois.

Etaient présents :

Titulaires :

Mesdames LALUC, CARBONNEL-LEFRANC, PALLIER, VARAIN.

Messieurs CREMONT, HANSE, SERUZIER, TORDEUX, SAINT SULPICE, GILLES, DOUCHET, BATTEFORT, HENNION, ANTHONIOZ, SERGIEJCZYK, DESMAREST, CASSEMICHE, GOJO.

18 titulaires présents.

Titulaires présents sans pouvoir de vote (voix consultative) :

Mesdames DUFRESNE, DOYEN-MERIAUX, MAGNIER-CARLIER

Messieurs THEVENIN, WIART,

5 titulaires avec voix consultative

Suppléant présent ne pouvant prendre part au vote :

Mesdames VANLERBERGHE,

Messieurs SCHREYS, GOBBE

3 suppléants ne pouvant prendre part au vote présents

Etaient également présents :

Régis COCAULT, Directeur Général, et Victoria GAROT-PLAISANT, Directrice adjointe déléguée

Le quorum étant atteint le Comité de Direction peut délibérer.

Objet : Installation du Comité de Direction

Vu :

Vu les dispositions de l'article R133-3 du Code du Tourisme,
Vu les dispositions de l'article L133-5 du Code du Tourisme,
Vu les élections territoriales des 15 et 22 mars 2026,
Vu l'élection des conseils communautaires des 4 EPCI fondateurs de l'EPIC,
Vu la délibération n° 2026-81 en date du 16 avril 2026, relative à la désignation des membres du comité de direction lors du conseil communautaire de Grand Soissons Agglomération,
Vu la délibération n° 70/26 en date du 7 mai 2026, relative à la désignation des membres du comité de direction lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois,
Vu la délibération n° 2026-037 en date du 28 avril 2026, relative à la désignation des membres du comité de direction lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne,
Vu la délibération en date du 16 avril 2026, relative à la désignation des membres du comité de direction lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Oulchy-le-Château,

Considérant :

Les statuts de l'EPIC – Office de tourisme Soissonnais Valois précisant que les membres du comité de direction de l'office de tourisme sont désignés par le conseil communautaire sur proposition du Président de l'EPCI,
Ces mêmes statuts prévoient que le comité de direction comprend 18 membres élus, composés comme suit : 9 élus de GSA, 7 élus de la CCRV, 1 élu de la CCVA, et 1 élu de la CCOC, détenant la majorité des sièges et 9 membres représentant des activités, professions et organismes intéressés au tourisme.

Les Présidents et Présidentes des collectivités ont désigné les membres suivants :

- Pour le collège des élus :

GSA	Titulaires	Alain	CRÉMONT
		Patrick	DUMAIRE
		François	HANSE
		Sylvie	LALUC
		Yana	BOUREUX
		Sylvain	COUDERT
		Bernard	SERRUZIER
		Pascal	TORDEUX
		Aurelie	DECARNELLE
	Suppléants	Dominique	BONNAUD
		Sylvie	COUPEY
		Loïc	LALYS
		Alex	DESUMEUR
		Sebastien	CARRIER
		Laetitia	FOSSIER-VELLARD
		Gerard	SCHREYS
		Marc	COUTEAU
		David	BOBIN
CCRV	Titulaires	Alexandre	DE MONTESQUIOU
		Cedric	SAINT SULPICE
		Meritxell	CARBONNEL-LEFRANC
		Thierry	GILLES
		Isabelle	PALLIER

		Frederic	DOUCHET
		Remy	MAROT
	Suppléants	Gilles	DAVALAN
		Daniel	GOBBE
		Isabelle	DOURNEL
		Sylvain	COLLIN
		Armelle	LEFEVRE
		Genevieve	ORIEULX DE LA PORTE
		Camille	VANLERBERGHE
CCVA	Titulaire	Arnaud	BATTEFORT
	Suppléant	Thierry	ROUTIER
CCOC	Titulaire	Philippe	MEURS
	Suppléant	Veronique	SKROTZKY

- Pour le collège des socioprofessionnels :

Filière	CC	Structure	Statut	Nom
1- Hébergement	CCRV	Gîte du moulin d'Icare	Titulaire	Christelle VARAIN
	CCRV	Le château de Pernant	Suppléant	Stéphan CAYET
	GSA	Best Western	Titulaire	Cédric HENNION
	GSA	Hôtel IBIS	Suppléant	Melissa LEFEVRE
2- Restauration, traiteur et café	CCVA	Chateau de Courcelles	Titulaire	Bernard ANTHONIOZ
	CCRV	Hôtel de l'abbaye	Suppléant	Eloi GUILLAUME
	CCCOC	Comme un chef	Titulaire	Nicolas BAUDON
	CCVA	La table des saveurs	Suppléant	Cindy RENOUF
3- Loisirs, sites et équipements	CCVA	Axo'plage	Titulaire	Matthieu SERGIEJCZYK
	CCVA	Les ateliers de l'abeille	Suppléant	Jean-François VILLAIRE
4- Artisanat et circuits courts	CCRV	Les jardins de Pontarcher	Titulaire	François DESMAREST
	CCVA	Les ateliers de l'abeille	Suppléant	Jean-François VILLAIRE
5- Patrimoine, art et culture	CCRV	Cité internationale de la langue française	Titulaire	Servane DE LANDSHEER
	GSA	Café-théâtre Saint-Médard	Suppléant	Fabrice DECARNELLE
Chambre d'Agriculture de l'Aisne			Titulaire	Didier CASSEMICHE
			Suppléant	Marc TEMPLIER
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne			Titulaire	Olivier GOJO
			Suppléant	Audrey PERRIN-HOUDON

- Pour le collège consultatif :

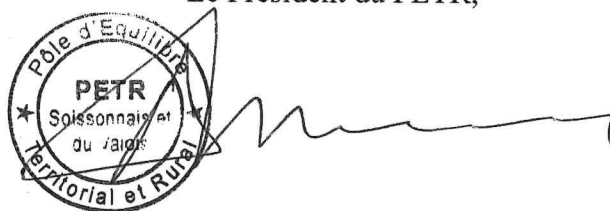
CC	Structure	Contact	Fonction
CCRV	CILF	Paul RONDIN	Directeur
GSA	Musées de Soissons	Christophe BROUARD	Directeur
CCRV	CCRV	Catherine DUCHENE	DGS
CCVA	CCVA	Sandrine MAGNIER-CARLIER	DGS
CCVA	CCVA	Bénédicte DOYEN	Responsable Tourisme & Communication
CCOC	CCOC	Amandine TALLE	DGS
GSA	GSA	Arnaud BELAN	DGS
S-V	PETR	Adelaïde DUFRESNE	Chargée de mission coordination / administration
GSA	GSA	Florent THEVENIN	DGA Dev Eco, Emploi & Tourisme
GSA	CMD	Benoit WIART	Directeur CMD
GSA	GSA	Simon BUSIN	Directeur de cabinet du Président
GSA	GSA	Anne-Sophie HERVIEUX	Chargée d'attractivité

Après en avoir délibéré, les membres présents :

- Décident de prendre acte de la composition du Comité de Direction et de leur fonction, à l'unanimité.
- Actent la composition du Comité de Direction pour le mandat 2026/2032.

Fait à Soissons,
 Le 11 juin 2026

Le Président du PETR,



Monsieur
 CREMONT

Alain

Mention d'affichage et de transmission : La présente délibération sera affichée au siège de l'Office de Tourisme et transmise au représentant de l'État dans le département conformément

aux articles L.2131-1 et suivants du CGCT.

Membres en exercice : 27

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Directeur certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens, situé 14 Rue Lemerchier, 80000 Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>